COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : 16/10/2026

Transports du quotidien : le bassin chambérien obtient officiellement le statut de SERM

Le ministre chargé des Transports vient d'annoncer l'attribution du label officiel de Service Express Régional Métropolitain (SERM) à huit territoires français, dont celui porté conjointement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et l'Avant-Pays Savoyard. Cette décision marque le passage opérationnel vers un choc d'offre de mobilités décarbonées pour un bassin de vie de près de 300 000 habitants.

Après l'approbation du dossier de préfiguration à l'été 2026, cette labellisation définitive ouvre la voie à des financements dédiés de l'État.

Un choc de l'offre concrétisé à l'horizon 2035

Le SERM de la grande aire urbaine de Chambéry – Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard va profondément transformer les habitudes de déplacement grâce à un bouquet de services interconnectés:

- **Un réseau ferroviaire renforcé** : des trains toutes les 15 minutes en heures de pointe sur l'axe structurant Aix-les-Bains – Chambéry – Montmélian, renforcés par la création de 4 nouvelles haltes ferroviaires.
- **Une desserte périurbaine cadencée** : un train par heure jusqu'à Pont-de-Beauvoisin, avec une forte extension des amplitudes horaires.
- **Le déploiement de lignes de cars express à haut niveau de service** et de plusieurs **pôles d'échanges multimodaux modernisés** (PEM) pour permettre un rabattement efficace des véhicules motorisés et des vélos.
- **Une billettique unique** : l'harmonisation des tarifications et un système d'information voyageurs unifié à l'échelle du bassin de vie via une unification des réseaux du bassin chambérien à travers le SYMOS.
- **Des services de mobilité partagée** : des solutions de mobilité adaptée (covoiturage, transport à la demande) pour garantir l'accessibilité sur l'ensemble du territoire pour tous les publics.
- **Un réseau cyclable structurant** : le développement du stationnement cyclable et du maillage cyclable et arriver à plus de 465 km d'aménagements pour relier les centralités urbaines et rurales et les pôles d'échanges.

« *L'obtention de ce statut officiel est une victoire majeure pour le territoire chambérien. Elle vient récompenser plusieurs mois de travail entre les collectivités locales et l'Etat, qui a entendu notre volontarisme. Les financements obtenus par le SERM permettront d'apporter une réponse concrète aux enjeux de pouvoir d'achat et de transition écologique, en offrant une alternative performante et durable à la voiture individuelle. Notre territoire, grâce notamment au Syndicat des mobilités de l'ouest savoyard (SYMOS), travaillera étroitement avec l'Etat et la Région pour la mise en œuvre concrète des travaux d'infrastructures et de la coordination tarifaire* » indique Thierry REPENTIN, maire de Chambéry et président de l'agglomération Grand Chambéry.

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr